



Chimay, 05/09/2019

Province de Hainaut

Nos réf.: 57360

Votre correspondant : Service Chef de Bureau - Corbiaux Thierry - - 060/303.700

ARRETE DE POLICE -

Le Bourgmestre,

Vu la demande introduite par Monsieur Mulkens Christophe représentant la SWDE, secteur de Beaumont, lequel sollicite l'autorisation de pouvoir effectuer des travaux de raccordement rue de la Poterie, 368 à 6464 Forges du 10/09/2019 au 30/09/2019 ;

Qu'en conséquence, il y a donc lieu de prendre les mesures nécessaires pour permettre le bon déroulement de cette manifestation;

Vu la Loi relative à la Police de la Circulation Routière ;

Vu le règlement général sur la Police de la Circulation Routière ;

Conformément aux articles 133, al.2 et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale, il a été édicté l'arrêté de Police suivant :

ARRETE :

Art. 1 – La société SWDE est autorisée à effectuer des travaux de raccordement rue de la Poterie, 368 à 6464 Forges du 10/09/2019 au 30/09/2019 ;

Art. 2 – La signalisation adéquate sera placée par l'entreprise et sera sous son entière responsabilité.
(personne de contact : Christophe Mulkens 071/585016)

Art. 3 – Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis de peines de police.

Art. 4 - Copie de cette ordonnance sera envoyée à la police locale, au service incendie et au demandeur. Le demandeur est tenu de vérifier que la signalisation est en place aux périodes prévues par ce règlement.



Fait à Chimay, le 05/09/2019.

Le Bourgmestre,

Denis Danvoye

